



**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BORDEREAU DE DEPOT DES DOCUMENTS BUDGETAIRES – ANNEE 2024**

Arrondissement : Alençon Argentan Mortagne au Perche

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

.....
.....

CP : Commune :

Tel : Courriel :

Horaires du secrétariat :

Ce bordereau, accompagné d'un seul exemplaire des documents listés ci-dessous, doit être envoyé à la Préfecture de l'Orne – Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité - 39 rue Saint Blaise - CS 50529 - 61018 ALENCON CEDEX.

Les documents seront conservés en Préfecture. Seul le bordereau visé vous sera retourné par mail si l'envoi est complet. Le visa de la Préfecture attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE, intitulé :

<i>Nature du document</i>	<i>Pièces transmises (à cocher)</i>	<i>Date de transmission par Acte</i>	<i>Motif éventuel de non transmission de pièces</i>
Compte Administratif (CA) 2023, accompagné des annexes obligatoires			
Délibération afférente au vote du CA			
État des restes à réaliser (RAR) arrêtés au 31 décembre 2023.			
Compte de gestion : les pages II-1 « résultat budgétaire de l'exercice » et II-2 « résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes ».			
Délibération afférente au vote du Compte de Gestion			

Le Maire, le Président atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Reçu en Préfecture le :

A.....

Le.....

Le Maire, le Président,

